

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 44 (1973)
Heft: 7

Artikel: Association des communes jurassiennes
Autor: Savoye, F. / Gorgé, H.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-825046>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Association des communes jurassiennes

Depuis quelques temps déjà, l'ADIJ et Pro Jura étudient la possibilité de la création d'une association des communes jurassiennes. Il convient de constater que cet objet figurait au programme d'activité de l'ADIJ adopté lors de l'assemblée générale du 26 mai 1973.

Etant arrivées à des conclusions favorables, les deux associations jurassiennes viennent de lancer au début de ce mois l'appel reproduit ci-dessous :

Moutier, le 30 juin 1973.

Aux communes du Jura

*Monsieur le Président,
Mesdames,
Messieurs,*

Depuis quelques années, les communes du Jura sont placées devant des problèmes qui débordent le cadre local. Nous pensons, en particulier, à tous ceux qui sont liés à ce qu'il est actuellement convenu d'appeler l'aménagement du territoire. Ils vont de la pollution sous toutes ses formes à la sauvegarde du patrimoine.

Sans vouloir porter atteinte à l'autonomie communale, il paraît de plus en plus évident que, pour résoudre rationnellement ces problèmes, les communes, quelle que soit leur importance, doivent se grouper selon leurs besoins et dans des secteurs appropriés. Les solutions judicieuses et avantageuses ne se trouvent que dans une collaboration régionale.

Rien ne se crée non plus sans le concours d'ingénieurs et de techniciens spécialisés ; les expériences faites par certaines communes dans ces domaines peuvent également servir à celles qui envisagent des études sur des réalisations du même genre.

La nouvelle loi sur les communes encourage le groupement des communes.

L'Association des communes bernoises compte encore vingt-cinq communes jurassiennes. Elle ne peut, de ce fait, jouer le rôle qu'on pouvait attendre d'elle ; elle en est d'ailleurs consciente et elle verrait favorablement l'aboutissement de notre projet.

L'ADIJ et Pro Jura, qui comptent parmi leurs membres la presque totalité des communes jurassiennes, sont disposés à prendre l'initiative afin de mettre sur pied une association des communes jurassiennes. La garantie qu'offrent leurs statuts les y engagent.

Mais avant de vous exposer nos idées à ce sujet, nous nous permettons de vous consulter sur le fond de la question. Nous vous serions donc reconnaissants de nous donner votre avis en répondant aux deux questions suivantes :

— *Votre commune est-elle en principe favorable à la création d'une association des communes jurassiennes ?*

— *Si oui, seriez-vous d'accord que l'ADIJ et Pro Jura prennent l'initiative d'une assemblée d'information, groupant les délégués des communes jurassiennes, en vue de cette création ?*

Vous trouverez en annexe, une formule-réponse que vous voudrez bien retourner au Secrétariat de l'ADIJ, à Moutier, jusqu'au 31 août 1973.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à cette enquête et, dans l'attente de votre réponse, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, l'expression de nos sentiments dévoués et distingués.

*Pour l'ADIJ
Le président :
F. SAUOYE*

*Pour Pro Jura
Le président :
H. GORGÉ*

La 17^e Journée des apprentis méritants du Jura

C'est à la Maison des Œuvres de Courfaivre que s'est déroulée, le vendredi 6 juillet, la 17^e Journée des apprentis méritants du Jura, organisée par la Commission pour la formation professionnelle de l'ADIJ.

Au cours d'une sympathique manifestation rehaussée par les productions de l'excellente fanfare « L'Espérance », M. Roger Jardin, président de la commission, salua les trente-huit lauréats ainsi que MM. A. Girardin, maire, A. Steullet, curé, F. Savoye, président central de l'ADIJ, Parrat et Jobé, préfets, Fridez, Hennet et Lachat, députés, les membres de la commission de l'ADIJ, les directeurs des écoles professionnelles du Jura, de nombreux maîtres d'apprentissage et parents.

Pour marquer cette manifestation, nous publions ci-après les textes des allocutions prononcées par différentes personnalités avant la distribution, aux apprentis méritants, des traditionnels diplômes, prix et cadeaux. Il ne nous a malheureusement pas été possible d'obtenir à temps le texte de l'excellent exposé de M. Girardin, maire de Courfaivre.

La formation professionnelle

**par Roger SCHINDELHOLZ,
recteur de l'École complémentaire commerciale**

Quand on a le rare privilège de pouvoir présenter un exposé à un auditoire de jeunes, des jeunes qui de plus sont une sélection, on échappe difficilement à la tentation de leur répéter ce que l'on attend d'eux, à nous citer en exemples, nous, les aînés, qui croyons trop facilement avoir créé un monde idéal, alors que nous n'avons finalement que « réussi » à conserver un héritage.